P L A N L O C A L D' U R B A N I S M E

Département du Haute Garonne
Commune de Rieumes

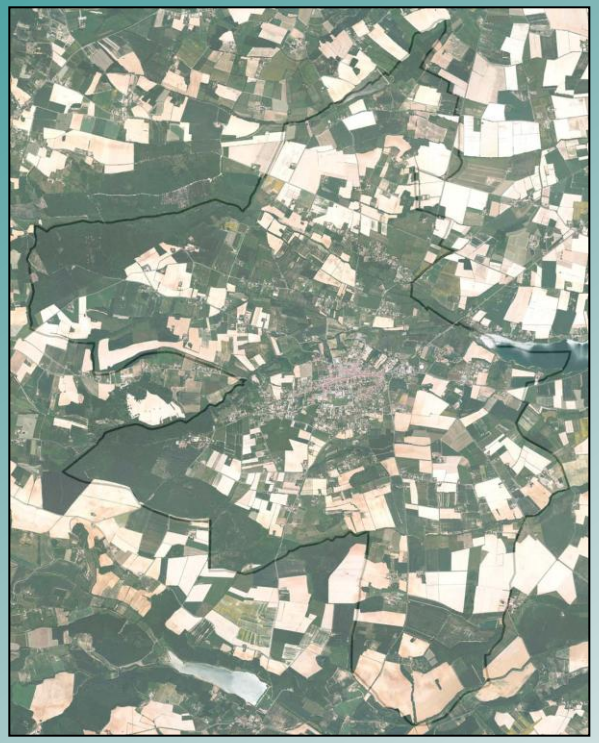

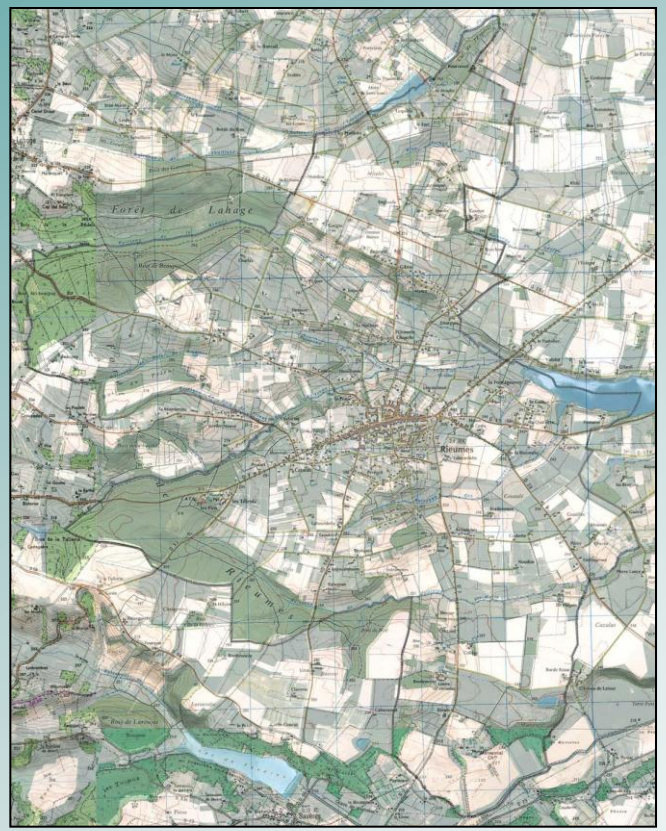

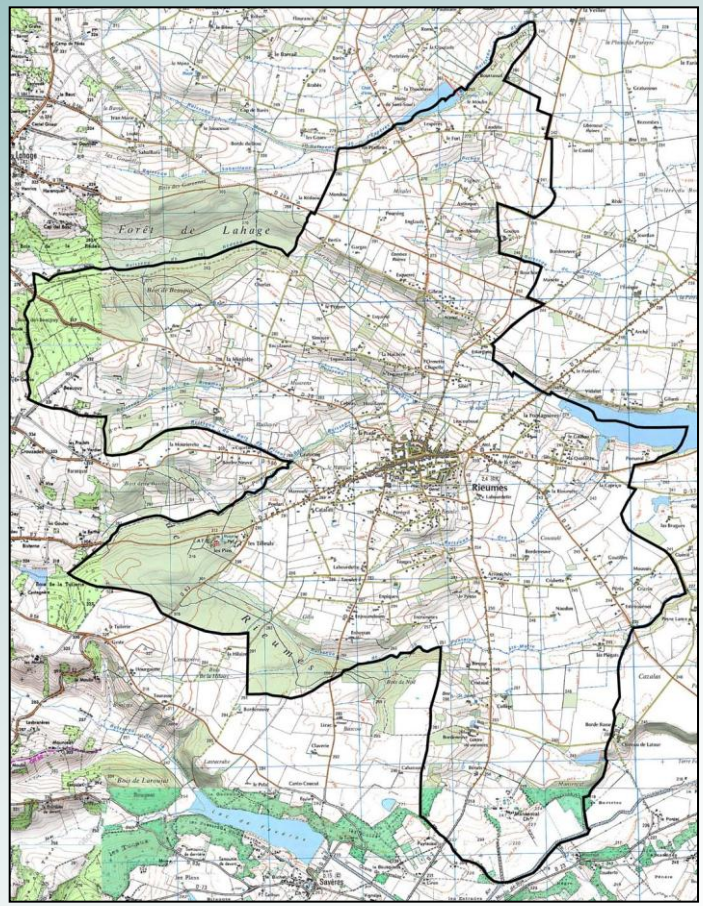

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Atelier Sol et Cité, G. FRESQUET / B. FRAUCIEL *Atelier d'Urbanisme et d'Architecture* 5 faubourg de Narcès 46800 MONTCUQ
23 route de Blagnac 31200 TOULOUSE Tel. 05 61 57 86 43 Fax. 05 61 57 97 78

PRESERVER LE CARACTERE RURAL DU TERRITOIRE COMMUNAL

PROTEGER LE MILIEU NATUREL ET AGRICOLE

- Préserver et renforcer le cadre naturel et mettre en valeur la richesse du réseau hydrographique,
- Sauvegarder la prédominance du territoire agricole,

METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT

- Redéfinir un rythme de développement qui permet de préserver le caractère rural du territoire et prévoir la mise en place d'équipements publics en conséquence,
- Renforcer l'urbanisation autour du bourg et stopper l'urbanisation diffuse sur le territoire agricole,
- Aménager de véritables quartiers dans une cohésion d'ensemble,
- Identifier les entrées de ville et les limites entre le bourg et les milieux agricole et naturel.

SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN LIEN AVEC LE BOURG

- Soutenir l'activité commerciale du bourg et poursuivre un développement économique qualitatif sur un secteur spécifique, complémentaire aux zones commerciales du centre-bourg.

FAVORISER LES MODES DOUX DE DEPLACEMENT ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

- Créer une complémentarité de circulations en structurant un réseau de cheminements doux (piétons et cycles) et utiliser patrimoine et sites archéologiques pour conforter une dimension culturelle au terroir.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL ET AGRICOLE

Préserver et renforcer le cadre naturel et mettre en valeur la richesse du réseau hydrographique

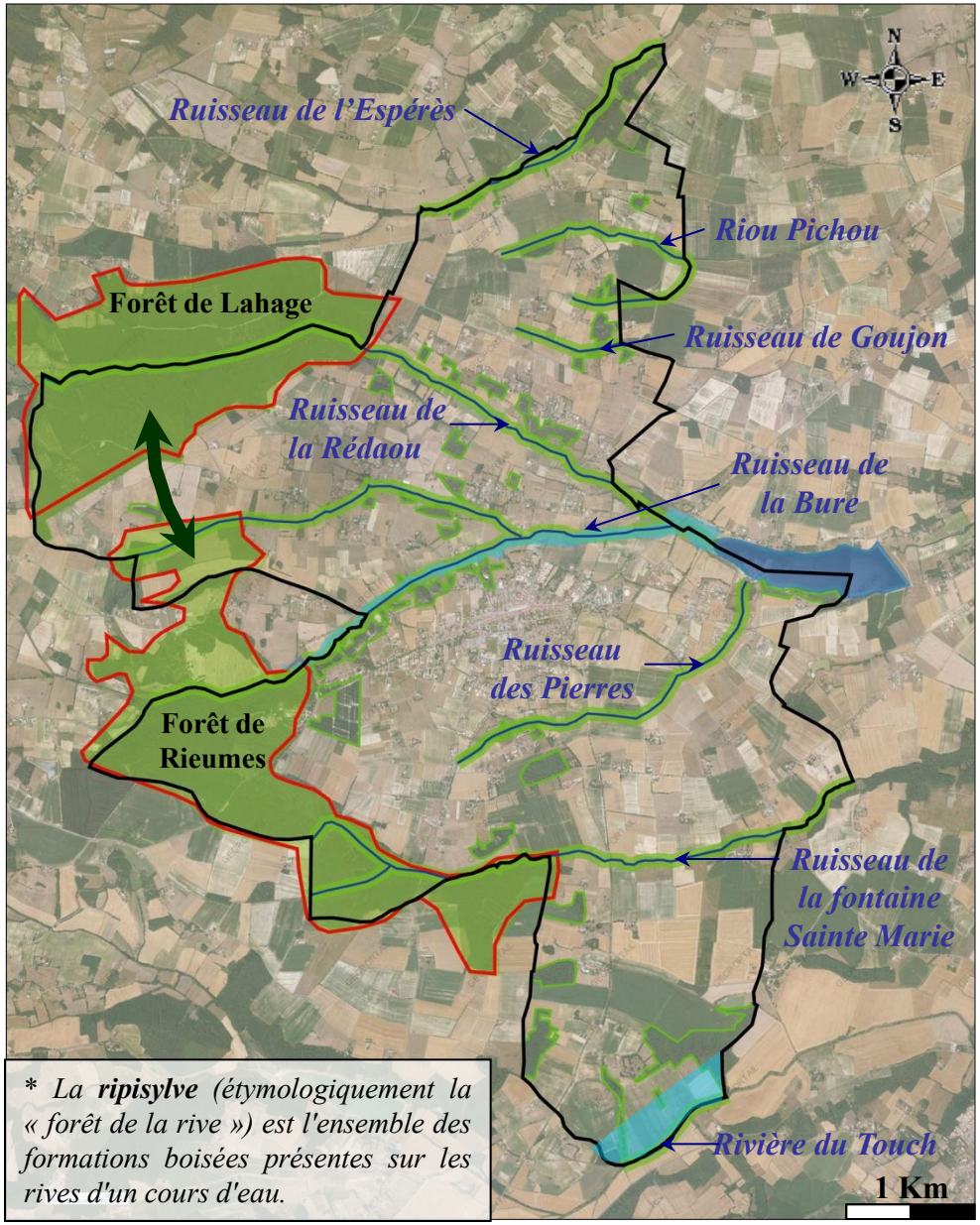

* La **ripisylve** *(étymologiquement la « forêt de la rive ») est l'ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau.*

➢ **Sauvegarder le milieu naturel dans son ensemble:**
La commune possède de nombreux espaces naturels et souhaite les protéger en incluant ces espaces parmi les secteurs reconnus comme naturels ou agricoles.

➢ **Prendre en compte les secteurs spécifiques identifiés:**
La commune comprend avec les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) des Forêts de Rieumes et de Lahage ainsi que le lac de Rieumes des sites d'une biodiversité remarquable, avec des espèces caractéristiques ou rares qui seront protégées et intégrées à la zone naturelle de la commune.

➢ **Préserver les masses boisées d'importance et leur continuité:**
L'essentiel des boisements existants du territoire sera maintenu. Entre les deux forêts, un corridor naturel sera reboisé progressivement afin de conférer une unité à l'ensemble.

➢ **S'appuyer sur un réseau hydrographique riche pour valoriser le paysage:**
La profusion de cours d'eau permet de conforter l'ensemble des ripisylves* comme espaces naturels d'importance et permet d'envisager des extensions du réseau de circulations douces. Les secteurs inondables seront maintenus en zones naturelles ou agricoles.

- ZNIEFF
- Boisements existants et plantations agricoles
- Ripisylves* des ruisseaux
- Zone inondable
- Cours d'eau
- Boisements à renforcer en lien entre les deux forêts

Sauvegarder la prédominance du territoire agricole

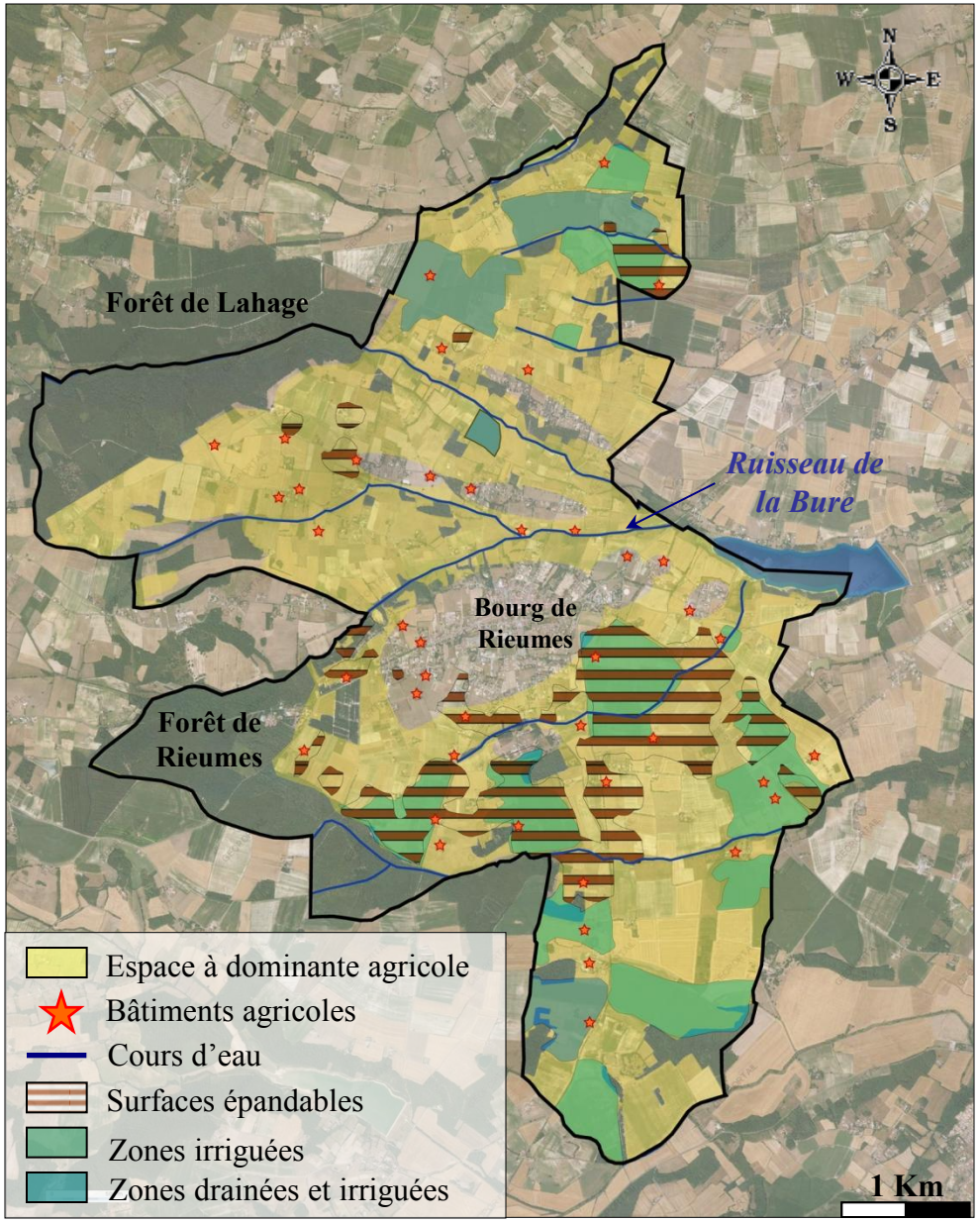

La collectivité veut protéger l'activité agricole qui constitue un élément primordial du territoire communal.

➢ **Protéger les secteurs agricoles du mitage et assurer le devenir des exploitations.**

La majeure partie du territoire est à usage agricole. L'objectif de la collectivité est de maintenir cet état de fait. Pour cela, il faut garantir aux exploitations des possibilités de mutation et de développement en limitant les extensions urbaines alentours *(accès, terrains suffisants, distance par rapport aux constructions non agricoles…).* Ainsi, aucune urbanisation nouvelle d'importance ne sera autorisée en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

➢ **Délimiter les secteurs urbains en s'appuyant sur le paysage et le cadre naturel**

Les secteurs qui seront destinés à accueillir l'urbanisation future de la commune seront des secteurs proches de l'urbanisation existante du centre bourg, avec des limites entre le territoire agricole et l'urbanisation, qui ne remettront pas en cause l'existence des exploitations. Au besoin, des espaces tampons seront mis en place qui permettront une transition efficace entre secteurs d'habitats et milieu agricole, pour diminuer ainsi le risque de conflit de voisinage.

➢ **Conforter les bonnes pratiques agricoles.**

Inciter à entretenir les haies agricoles notamment en limite avec les zones urbaines et le long des voies et des cours d'eau (faune, flore, paysage communal, chemins). Ces pratiques agricoles contribuent à l'aménagement de l'espace rural.

Carte réalisée à partir des données du diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture

METTRE EN PLACE UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT

Redéfinir un rythme de développement qui préserve le caractère rural du territoire et prévoir la mise en place d'équipements publics en conséquence

➢ **Redéfinir un développement cohérent :**

La commune de Rieumes comptait ***2604 habitants en 1999***, elle en compte ***3510 habitants en 2010*** soit une augmentation de près de 3,2% par an (82 personnes supplémentaires par an durant cette période). Ce rythme de développement est cinq fois plus important que lors de la précédente période de 1982-1999 qui comprenait un accroissement de la population de 0,7% par an (15 habitants supplémentaires par an).

Au regard de ces données démographique, ***le choix communal est de se positionner dans une stratégie de croissance démographique maitrisée entre ces deux rythmes de développement. C'est-à-dire, soutenir une évolution modérée de 500/700 habitants supplémentaires à l'horizon 2025,*** correspondant à la durée de vie d'un document de programmation comme le Plan Local d'Urbanisme.

Suivant cette logique de développement la commune passerait de 3510 habitants en 2010 à environ 4000 / 4200 habitants en 2025 (approximativement 40 à 50 habitants supplémentaires par an).

Par rapport au nombre de constructions, ***une telle évolution représente approximativement 25 constructions par an*** compte tenu des données actuelles de l'INSEE sur l'habitat. Pour cela ***des secteurs préférentiels de constructions sont définis exclusivement autour du village*** pour recevoir cette population. Cette évolution implique la déprise d'une quinzaine d'hectares de terres agricoles en zones urbaines. ***Cet objectif s'inscrit dans les prescriptions du SCoT (30 ha en 2030) et répond aux enjeux de réduction des surfaces à urbaniser par rapport à la dernière décennie.***

➢ **Mettre en place des équipements publics structurants les futurs quartiers :**

Afin de renforcer les quartiers du centre bourg et de permettre une meilleure intégration des nouvelles populations, plusieurs équipements seront renforcés ou mis en place au cœur des secteurs d'habitat :

- la réservation de terrains pour permettre l'extension ou l'aménagement d'équipements publics sur plusieurs nouveaux quartiers pour créer des centralités secondaires (espaces publics, parcs, espaces de jeux pour enfants, aires de stationnement…),
- l'augmentation de la capacité de la station d'épuration,
- l'extension des écoles,
- la prise en compte d'un secteur spécifique à long terme, destiné à accueillir des espaces et équipements publics sur la Zone d'Aménagement Différée du Catalan.
- permettre le développement des communications numériques,
-…

Renforcer l'urbanisation autour du bourg et stopper la diffusion sur le territoire agricole

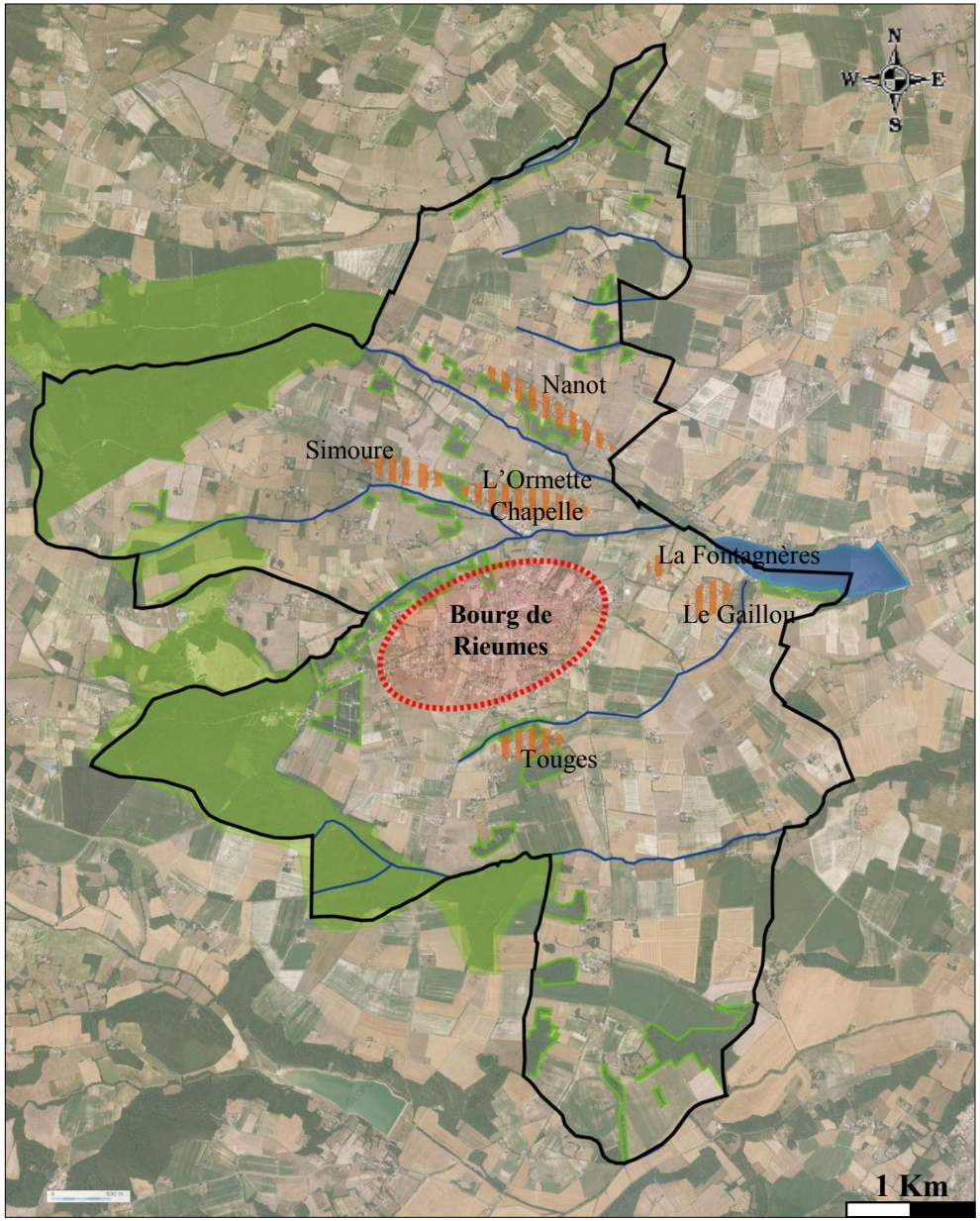

➢ **Conforter le bourg et améliorer son cadre de vie**

Afin d'impulser une dynamique d'amélioration du cadre de vie et une rationalisation des dépenses collectives, ***le choix a été fait de renforcer le potentiel constructible directement sur le bourg. Cet espace urbain possède un potentiel de développement conséquent.***

➢ **Identifier les futurs secteurs propices au développement urbain**

Le centre bourg possède de nombreux secteurs stratégiques du point de vue du développement urbain à court, moyen et long terme. Ces secteurs se situent à proximité des réseaux, des équipements et des services. ***Ils possèdent un potentiel de développement à même d'accueillir les nouvelles populations envisagées.***

➢ **Stopper le développement urbain qui s'est étalé dans l'espace agricole**

Le développement urbain sur le territoire agricole est proscrit par la loi. Il est facteur de nuisances pour l'activité agricole et est source de dysfonctionnements divers (coût en réseaux pour la collectivité, augmentation des déplacements motorisés, perte d'attractivité des centres bourgs, atteinte au paysage et au milieu naturel…). ***Les secteurs identifiés en hachuré orange sur la carte seront maitrisés en terme d'urbanisation.***

- Bourg centre de Rieumes avec un potentiel de développement
- Secteurs urbanisés hors du bourg de Rieumes
- Forêts de Rieumes et de Lahage
- Autres espaces boisés
- Cours d'eau

Aménager de véritables quartiers, intégrés dans une cohésion d'ensemble

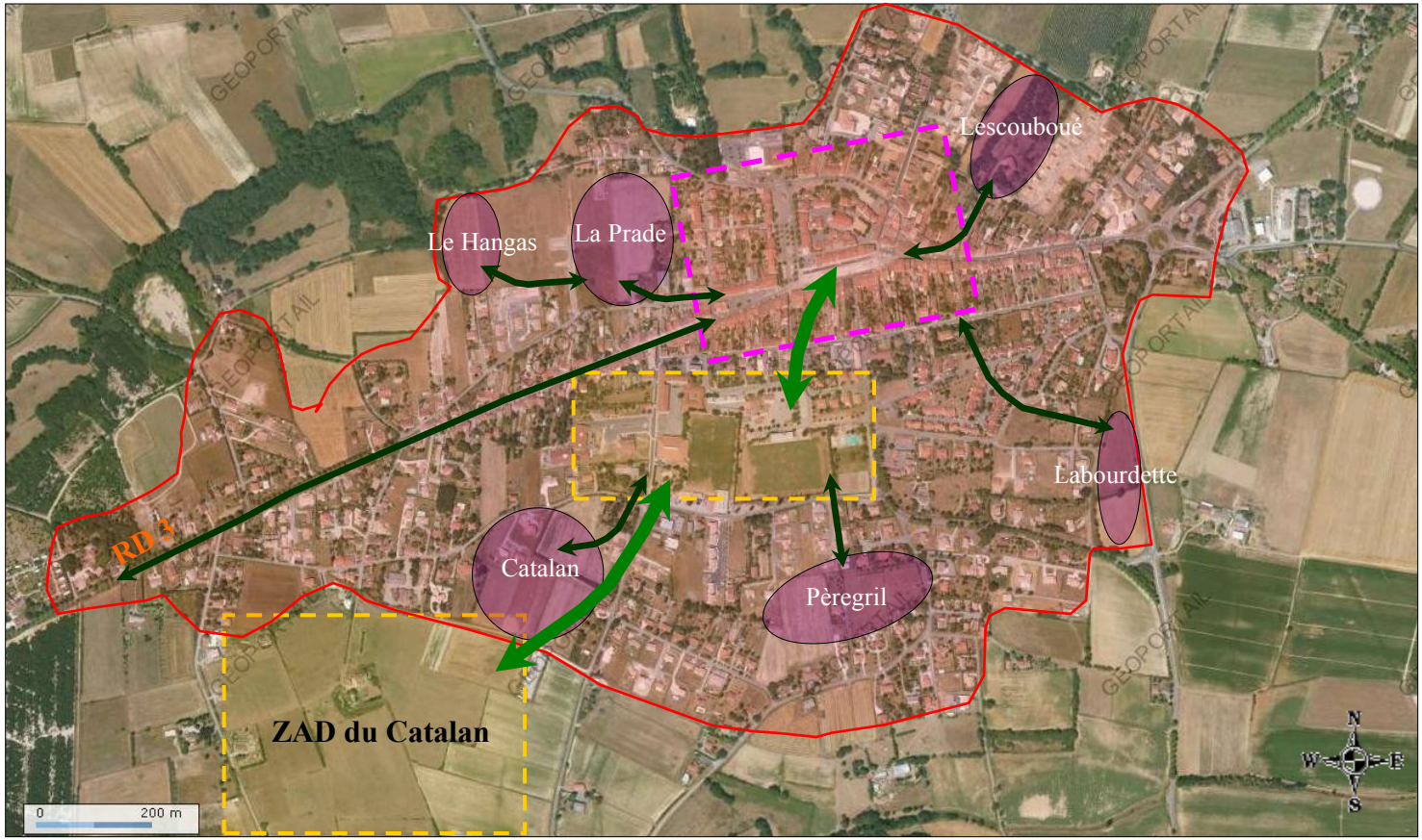

Zone urbaine de Rieumes

Centre bourg et commerces

Secteurs d'équipements à long terme

Secteurs de développement permettant une recomposition et une densification du tissu urbain à plus ou moins long terme.

Lien à renforcer entre centre bourg et équipements publics

➢ **Mettre en place de nouveaux secteurs urbains qui s'intègrent au bourg**

Le choix de secteurs situés sur le bourg comme futurs quartiers permet de densifier et de conforter la vie du centre. Ces projets devront s'intégrer au tissu urbain existant mais également le faire évoluer afin de permettre sa mutation progressive et sa densification.

➢ **Améliorer le maillage entre chaque quartier et le bourg, par l'intermédiaire des secteurs d'équipements et de la RD 3 notamment**

Afin d'obtenir un bourg facilement accessible et logiquement constitué, il convient de mettre en place des liens structurants. Ces axes de liaison seront aménagés de manière à inciter les déplacements doux (non motorisés) en lien avec les secteurs d'équipements publics et l'axe structurant de la RD3.

➢ **Faire de chaque quartier un espace de vie**

La place de l'espace public dans le développement du bourg est essentielle puisque c'est cet espace qui crée le lien social et participe au fonctionnement du lieu. A l'échelle de chaque futur quartier, des espaces publics, voir des équipements publics seront réalisés afin de créer des centralités secondaires.

Identifier les entrées de ville et les limites entre le bourg et les milieux agricole et naturel

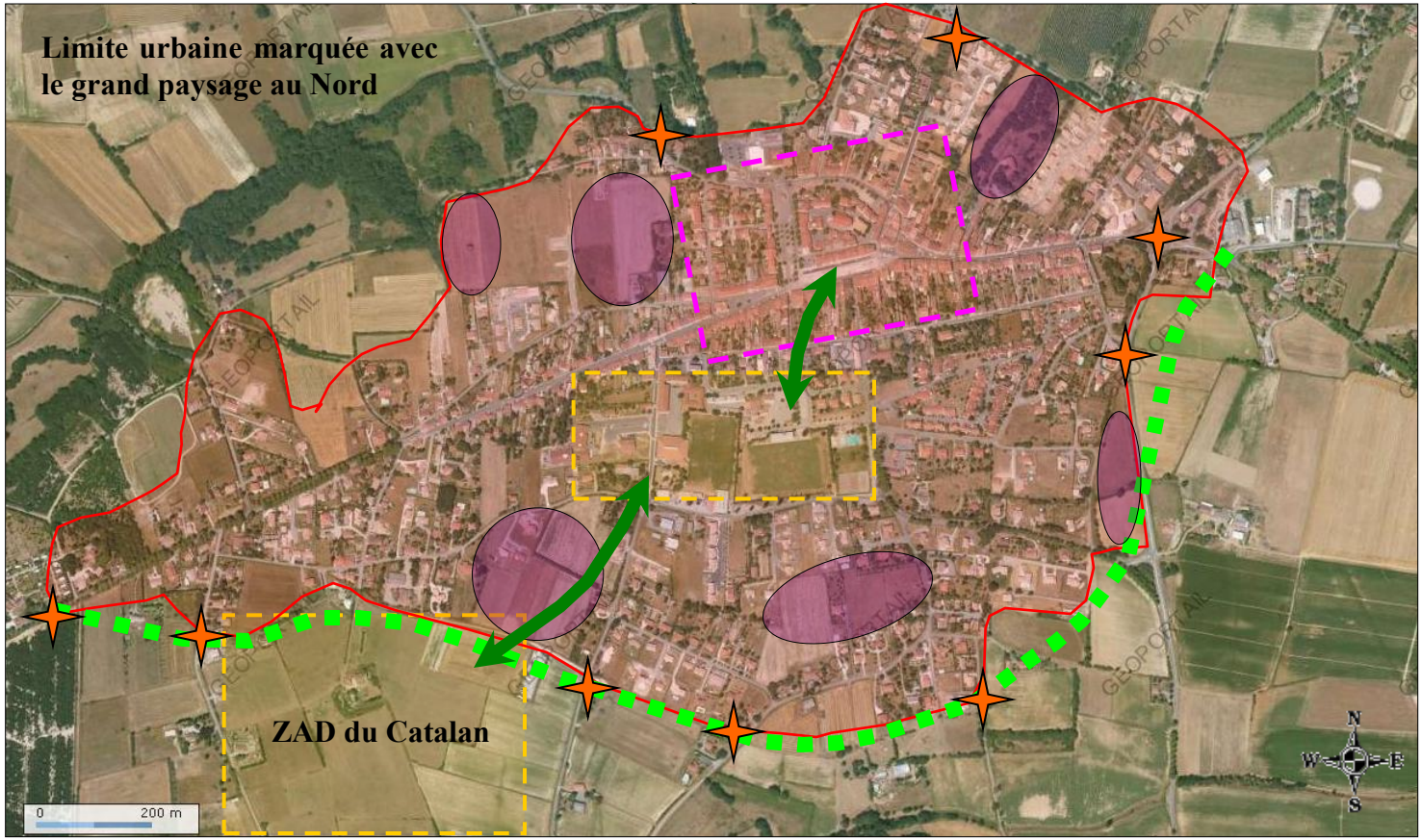

Afin d'améliorer le cadre de vie et de rendre plus lisible le bourg et ses limites, plusieurs actions seront progressivement réalisées.

➢ **S'appuyer sur des entrées de ville qualitatives**

Rieumes offre dès à présent plusieurs entrées de ville bien affirmées qui rendent lisibles les limites du bourg.

Sur les entrées moins qualitatives, des aménagements spécifiques pourront être mis en place comme par exemple des plantations d'arbres adaptées et des mesures de limitation de vitesse. A terme, et en lien avec le travail réalisé sur les limites du tissu urbain, cela permettra de faire émerger une structure urbaine cohérente.

- Zone urbaine de Rieumes
- Centre bourg et commerces
- Secteur d'équipements à long terme
- Liens à renforcer
- Secteurs de développement
- Boisements existants
- Limite urbaine à matérialiser davantage
- Principales entrées de ville

Matérialiser les limites urbaines du bourg par l'intermédiaire de plantations arborées

Si la partie Nord du village est insérée dans un écrin boisé qui participe fortement à marquer une limite à l'urbanisation, le sud de Rieumes ne présente pas les mêmes atouts. Travailler la couture entre l'espace bâti et l'espace agricole par la mise en place de haies paysagères en bordure du village participera à l'amélioration du cadre de vie.

Elle permettra également de définir une structure claire au village qui, dans sa partie Sud est aujourd'hui rendu peu lisible du fait de l'hétérogénéité du tissu urbain.

SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN LIEN AVEC LE BOURG

Soutenir l'activité commerciale du bourg et poursuivre un développement économique qualitatif sur un secteur spécifique, complémentaire aux zones commerciales du centre-bourg

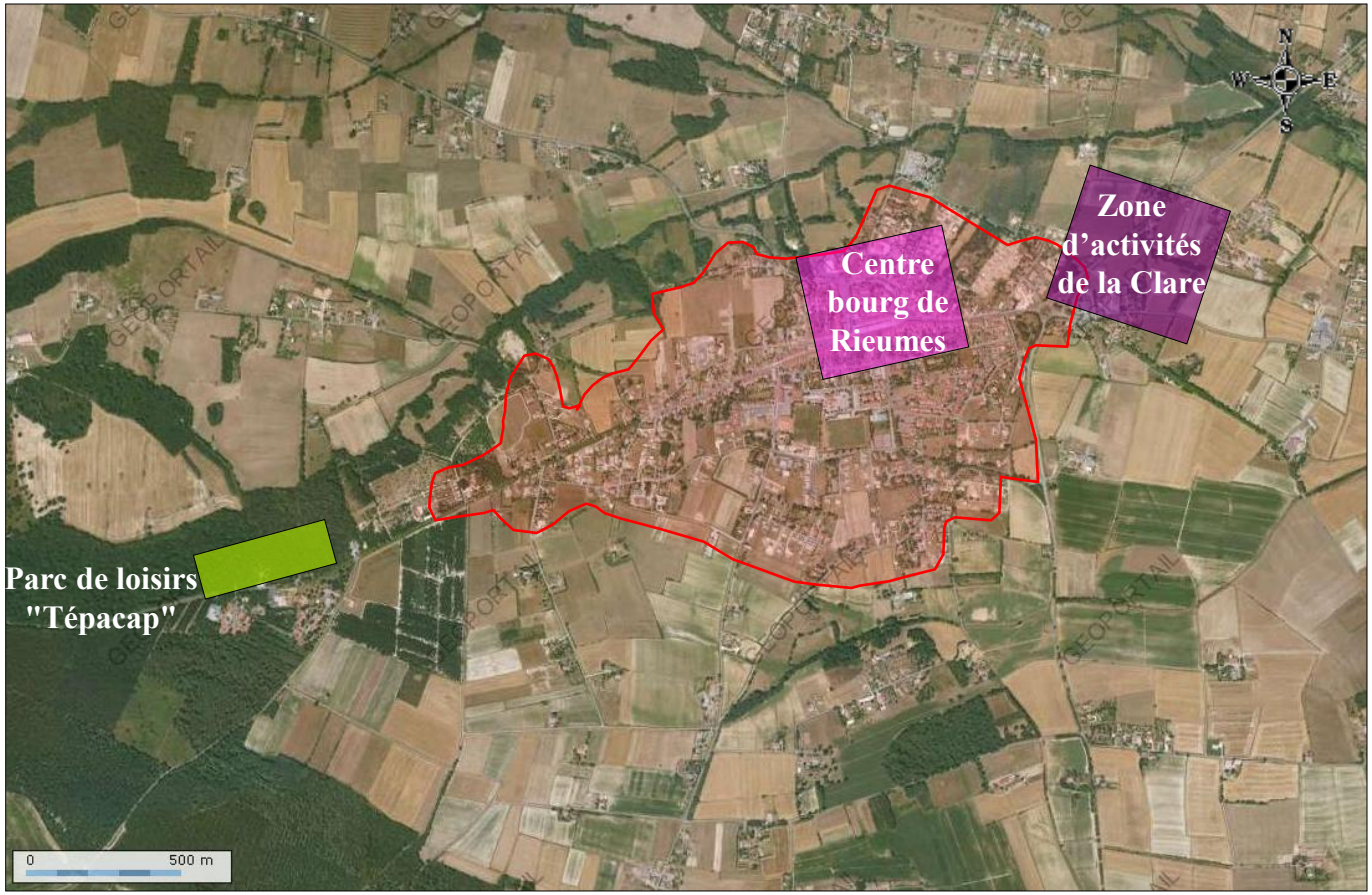

Zone urbaine de Rieumes

Activités artisanales et commerciales

Activités Commerciales de proximité

Activités de loisirs

➢ **Développer les activités de loisirs et de découvertes**

Des activités de loisirs se sont développées à proximité du village, en particulier un parc d'aventure aux abords de la forêt de Rieumes. La diversification du tissu économique est une bonne chose que la collectivité souhaite inciter à l'avenir. Ainsi des projets ayant attrait au tourisme et aux loisirs pourront être soutenus.

Hormis l'activité agricole, l'activité économique sur Rieumes est localisée essentiellement sur le centre bourg. La collectivité souhaite permettre le développement du tissu économique sur des secteurs spécifiques existants.

➢ **Développer un pôle d'accueil conséquent pour l'activité artisanale**

La zone d'activités de La Clare comprend aujourd'hui différentes entreprises et activités commerciales. Ce secteur spécialisé dispose de surfaces disponibles à même d'accueillir un développement conséquent et de répondre aux besoins de la commune et de son bassin de vie (Rieumes est un pôle d'équilibre). La zone d'activités de la Clare est prévue comme pôle de développement économique de l'activités artisanale.

➢ **Fixer l'activité commerciale et le commerce de proximité au cœur du bourg**

La commune fait le choix de soutenir l'activité commerciale, indispensable à la vie sociale au sein même de son bourg.

La densification du tissu urbain ainsi que l'accueil de nouvelles populations en lien direct avec le bourg, vont dans le sens de la préservation du commerce de proximité.

FAVORISER LES MODES DOUX DE DEPLACEMENT

ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

Créer une complémentarité de circulations en structurant un réseaux de cheminements doux et utiliser patrimoine et sites archéologiques pour conférer une dimension culturelle au terroir

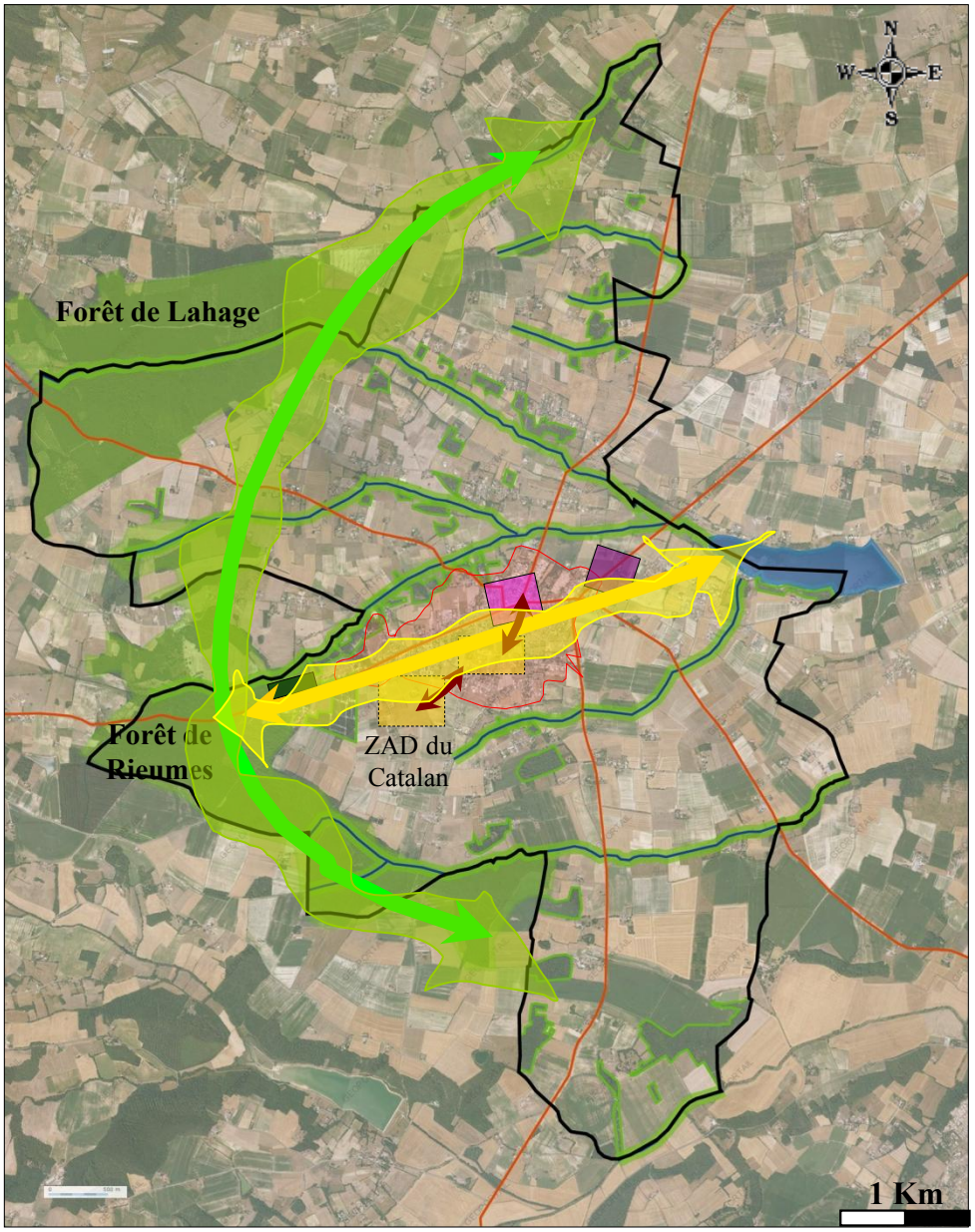

➢ **Conforter un réseau de cheminements déjà important sur le territoire**

La commune comprend des itinéraires pédestres qui s'étendent à l'ensemble du Pays du Savès. Il est fait le choix de continuer le développement de ce réseau pour favoriser la découverte de Rieumes.

➢ **Concevoir un maillage de circulations douces entre le bourg, ses équipements et les zones de loisirs**

C'est sur un axe Est-Ouest traversant le bourg, ses équipements et ses commerces que la collectivité se positionne pour la mise en place d'un itinéraire privilégié. Celui-ci connectera des espaces à vocation de loisirs, à savoir le lac et les structures de loisirs de la forêt de Rieumes.

Sur le bourg, il est décidé de renforcer le lien entre le centre historique et les secteurs d'équipements publics par la réalisation de piétonniers adaptés. Ces cheminements connecteront à terme les équipements publics de la Zone d'Aménagement Différée du Catalan

➢ **Sauvegarder le patrimoine communal**

La collectivité possède sur son territoire plusieurs éléments patrimoniaux qu'elle souhaite inventorier et protéger dans son document d'urbanisme.

- Zone urbaine de Rieumes
- Activités artisanales et commerciales
- Activités Commerciales de proximité
- Secteurs d'équipements à long terme
- Activités de loisirs
- Boisements et ripisylves des cours d'eau
- Axe principal des itinéraires de découvertes
- Axe de circulation douce structurant le bourg à mettre en place

CARTE DE SYNTHESE

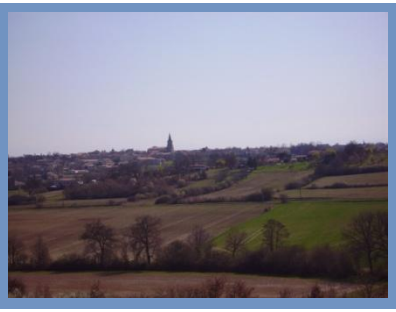
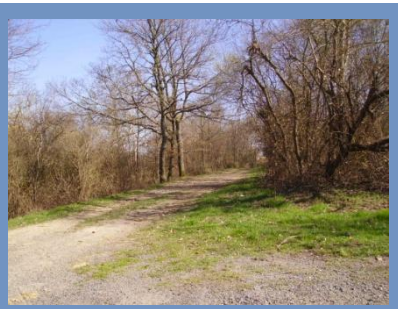
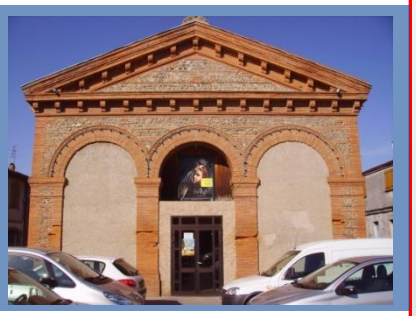

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CARTES DE SYNTHESE DU PADD

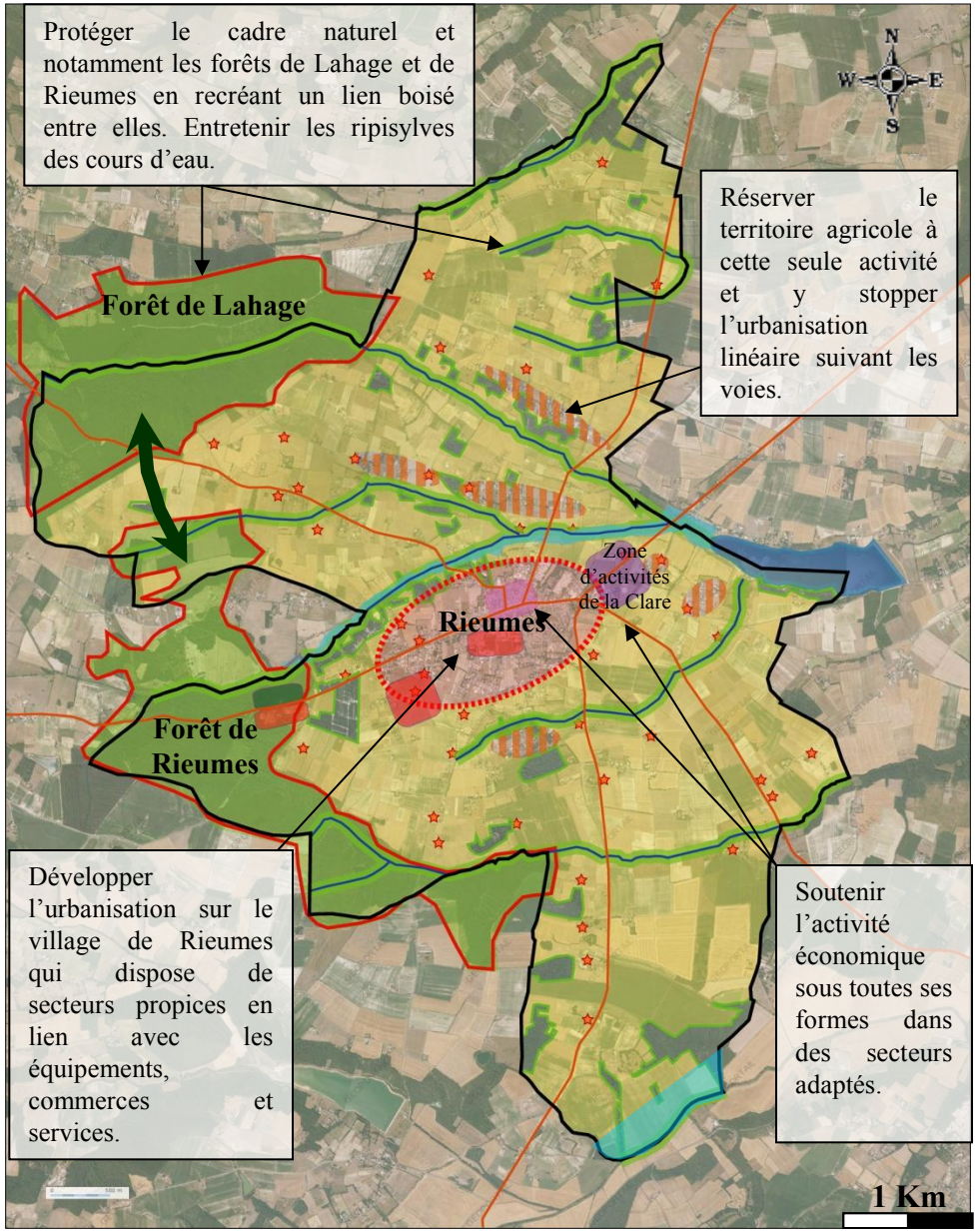

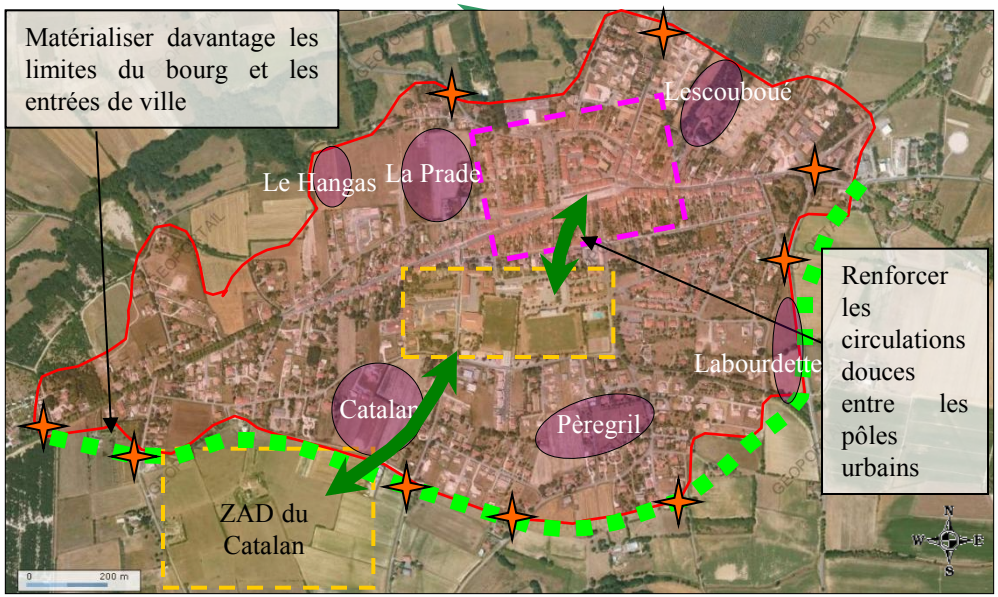

- Zone urbaine de Rieumes
- Principaux secteurs urbanisés hors du bourg
- ZNIEFF des Forêts de Rieumes et de Lahage
- Autres espaces boisés
- Ripisylves* des ruisseaux
- Zone inondable
- Cours d'eau
- Boisements à renforcer en lien entre les deux forêts
- Espace à dominante agricole
- Bâtiments agricoles
- Secteurs de développement urbain
- Secteurs d'équipements publics
- Centre bourg avec commerces et équipements
- Principales entrées de ville
- Voies principales
- Limite boisée
- Limite à identifier davantage

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE